

## M2 DPG et après

Par **PetitOursTriste**, le **25/12/2012** à **17:30**

Bonjour à tous,

voilà je me demandais, est-il beaucoup plus difficile de trouver une collaboration avec un M2 DPG qu'avec un M2 spécialisé ? J'ai eu un M2 DPG à assas (mention B mais bon ça ne veut pas dire grand chose pour les recruteurs je pense), et dans la perspective d'entrer à l'efb j'hésite à faire un M2 spécialisé en ppi (par exemple en droit social ou en droit des affaires, vu que j'ai déjà travaillé comme stagiaire dans un cabinet spécialisé en droit des social et en droit des aff).

Je vous avoue que ça ne m'enchant pas trop car j'en suis à un stade où j'aimerais beaucoup travailler dans une boîte dès mon ppi plutôt que de suivre des cours (surtout que je retente aussi l'enm en 2013, avec un risque de chevauchement entre les épreuves d'admission et les cours d'un M2).

merci pour vos conseils avisés

Par **PetitOursTriste**, le **25/12/2012** à **19:51**

et aussi est-ce mal vu dans le monde professionnel de faire un M2 en guise de ppi (peur de rentrer dans la vie active etc.. alors même que j'ai fait 3 stages en cabinet de plusieurs mois et un stage en juridiction). Merci ; )